

Contribution du monde cynégétique au développement des territoires ruraux

La loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 reconnaît la place de la chasse dans les territoires ruraux. Elle précise que *"la gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats est d'intérêt général. La pratique de la chasse, activité à caractère environnemental, culturel, social et économique, participe à cette gestion et contribue à l'équilibre entre le gibier, les milieux et les activités humaines en assurant un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique. [...] Par leurs actions de gestion et de régulation des espèces dont la chasse est autorisée ainsi que par leurs réalisations en faveur des biotopes, les chasseurs contribuent à la gestion équilibrée des écosystèmes. Ils participent de ce fait au développement des activités économiques et écologiques dans les milieux naturels, notamment dans les territoires à caractère rural."*

Avec leurs missions de service public et d'intérêt général (article L421 5 du code de l'Environnement), les 95 fédérations départementales et 22 fédérations régionales des chasseurs, 250 000 bénévoles et 1300 salariés contribuent au développement durable des territoires ruraux, dans ses composantes environnementale, sociale, économique.

Avec 1,3 millions de pratiquants et 80 000 associations, le réseau cynégétique constitue le premier réseau associatif du monde rural. La mixité des couches sociales et la diversité des pratiques de chasse (Chasse au gibier d'eau, devant soi, à la passée, en battue, au chien courant, petite vènerie, grande vènerie, chasse à la hutte, à la tonne ou au gabion, chasses traditionnelles, pantes filets gluaux, tendelles, chasse au vol etc....) en font un loisir extrêmement diversifié et ancré dans les us, coutumes et traditions rurales... L'aspect gastronomique et convivial vient compléter et donner toute sa plénitude à l'activité de chasse... La chasse et les chasseurs sont d'ailleurs appréciés des maires ruraux (enquête CSA 2007), car leur apport à l'animation associative et culturelle du village, au paysage et à la gestion du patrimoine naturel local est important. 90 % des maires des communes rurales de moins de 2000 habitants se sont dits favorables à la présence des chasseurs sur leurs communes.

Avec son ancrage purement rural et son organisation bien structurée, le réseau des fédérations de chasseurs a développé des partenariats opérationnels avec les acteurs ruraux : agricoles et forestiers (Chambres d'agriculture, CRPF, Syndicats forestiers), environnementaux (Conservatoires d'Espaces Naturels, Fondations, réserves naturelles, associations de conservation de la nature), territoriaux (PNR, Pays, GAL, Syndicats mixtes de gestion), collectivités (Conseils Régionaux, Conseils Généraux, Communautés de communes) et l'Etat (MAP, DRAF, DDEA, DREAL).

Sur le plan environnemental, l'activité chasse permet la gestion des populations de grand gibier (environ 400 000 sangliers, 500 000 chevreuils, 40 000 cerfs prélevés chaque année) avec les acteurs agricoles et forestiers. Selon l'enquête CSA, 86 % des chasseurs déclarent

mener des actions d'aménagement des territoires. Après les agriculteurs et les forestiers, les chasseurs sont donc les citoyens les plus impliqués dans la sauvegarde de la vie sauvage et des milieux naturels.

Les fédérations départementales des chasseurs contribuent à la sauvegarde des milieux naturels en sensibilisant le public aux problèmes de conservation de la nature mais également en s'engageant très fortement dans l'éducation à l'environnement et au développement durable, auprès des scolaires, des lycées agricoles et des universités. Le réseau fédéral est le seul à disposer de connaissances pointues et de données sur ces espèces de la faune sauvage.

En comparaison avec les autres activités de loisir, son poids économique est particulièrement important sur certains territoires. Dans certaines zones rurales, l'activité économique induite par la chasse peut représenter jusqu'à 5 % des emplois du secteur tertiaire. Les actions menées sur le terrain par les chasseurs bénévoles représentent plus d'un salarié par commune et 2 à 3 % du budget de fonctionnement des communes (cemagref, 2008). Le budget annuel moyen dépensé par le chasseur pour son activité s'élève à 1580 €, dont 300 € pour avoir accès au territoire. Selon les rapports annuels de l'ONF, les revenus tirés de la location du droit de chasse représentent 18 % du budget de la forêt publique et de 20 à 35 % de la forêt privée.

La filière chasse représente en France 2.3 milliards d'euros de chiffres d'affaires et plus de 23 000 emplois dans sa filière amont et aval: gardes et guides de chasse, équipements vestimentaires, équipements de chasse, artisanat, élevages, cynophilie, soins vétérinaires, armureries, munitions, agences immobilières, presse cynégétique, agences de voyages, agences immobilières spécialisées sur les propriétés de chasse, charcuteries, filières de collecte et commercialisation de venaison, aliments pour chien ; techniciens des fédérations de chasseurs et de l'ONCFS etc.

De façon directe et indirecte, l'activité chasse contribue de façon substantielle au dynamisme des filières hôtellerie, restauration et tourisme en saison comme en contre – saison. De plus la chasse constitue sur certains territoires un facteur d'attractivité touristique en attirant dans un premier temps des pratiquants puis dans un second temps leurs familles en villégiature.

Sous ses différents aspects l'activité chasse fait donc partie des atouts des territoires ruraux. Par sa contribution à l'équilibre social des territoires, par sa contribution à l'aménagement des espaces et à la valorisation des ressources naturelles locales, elle peut contribuer au dynamisme et au développement économique des territoires ruraux de demain.

Les axes de développement

La chasse est un acteur économique non négligeable pour le développement rural car elle est ancrée sur le territoire.

Les actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et à la gestion de la nature doivent être encouragées et soutenues par les pouvoirs publics car c'est un vecteur de connaissance, donc d'appropriation et d'implication de la société sur son territoire de vie.

L'apport économique de la chasse sur un territoire doit être mis en avant par les collectivités locales car c'est un réel facteur d'attractivité touristique.

L'émergence de filières de valorisation de la venaison, semble être un axe de développement porteur d'avenir, afin de créer des emplois en diversification des activités agricoles et forestières ou en favorisant l'implantation de nouvelles entreprises ...

Les actions menées par les chasseurs sur le terrain sont essentielles à la sauvegarde des milieux naturels. Afin de rendre pérennes la préservation et la gestion de ces espaces, notamment en zones humides, des dispositifs de défiscalisation doivent être mis en place.